



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 27 avril 2005 — N° 143

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 08.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

À la fin de son intervention, M. Legault (Rousseau) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti libéral pour avoir présenté un budget 2005-2006 qui est celui des promesses non tenues.

À la suite d'une réunion avec les leaders, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que la répartition du temps de parole pour la première partie de ce débat, qui est d'une durée de 13 heures 30 minutes, est établie comme suit :

Une période de 6 heures 20 minutes est réservée au groupe formant le gouvernement, incluant le discours du budget.

Une période de 6 heures 20 minutes est réservée au groupe formant l'opposition officielle, incluant les commentaires du porte-parole de l'opposition officielle qui ont eu lieu le jeudi 21 avril 2005 et son discours d'aujourd'hui.

Une période de 50 minutes est réservée à l'ensemble des députés indépendants, et le temps non utilisé par ces derniers sera réparti également entre les deux groupes parlementaires.

27 avril 2005

Enfin, les autres interventions ne seront soumises à aucune limite et le temps non utilisé par un groupe parlementaire pourra être redistribué à l'autre groupe.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur la motion de censure présentée par M. Legault (Rousseau).

À 11 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 390 Loi interdisant la distribution de sacs de plastique non biodégradables

La motion est adoptée.

27 avril 2005

Dépôts de documents

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport du ministère de la Santé et des Services sociaux sur l'évaluation du processus d'ajustement des paramètres de contribution et de la prime du régime d'assurance médicaments, daté du 20 décembre 2004.

(Dépôt n° 1807-20050427)

Mme Thériault, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Curateur public du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

(Dépôt n° 1808-20050427)

Dépôts de rapports de commissions

M. Hamad (Louis-Hébert), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 12, 14, 20 et 26 avril 2005, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 85, Loi sur le Centre de services administratifs, et a procédé à l'étude détaillée de celui-ci.

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1809-20050427)

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

27 avril 2005

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 8 février, 10 mars, 14, 19 et 21 avril 2005, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 62, Loi sur les compétences municipales, et a procédé à l'étude détaillée de celui-ci.

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1810-20050427)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant le traitement et les conditions de vie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans les centres d'hébergement privés et publics sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 386 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Legault (Chambly) ;

(Dépôt n° 1811-20050427)

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 5 061 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Charest (Matane).

(Dépôt n° 1812-20050427)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) retire certains propos non parlementaires.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

27 avril 2005

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 93, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur les produits alimentaires ;
- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être.

M. Cusano, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur la motion de censure présentée par M. Legault (Rousseau).

À la fin de son intervention, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir omis de respecter son engagement solennel d'investir 1,5 milliard de dollars en santé et services sociaux en 2005-2006.

27 avril 2005

Le débat se poursuit sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau) et Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve).

À la fin de son intervention, Mme Charest (Rimouski) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir omis de respecter ses engagements électoraux d'investir suffisamment dans les services sociaux.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Audet, ministre des Finances, et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau), Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) et Mme Charest (Rimouski).

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, M. Cousineau (Bertrand) retire certains propos non parlementaires.

À 18 heures, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 28 avril 2005, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET